

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 17 MAI 2022 à 19 H 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 10 mai 2022

Date d'affichage : 10 mai 2022

Etaient présents : M. Jacques SEBI, Mme Nathalie GARCIA, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, Mme Renée BOISSIN, Mme Sophie CANCEL, M. Cyril HERITIER, M. Jérémie SARTOR, Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, M. Michel ANGLA.

Etaient absents excusés : Mme Annie ALGRANTI, M. Bernard BARBE (procuration à M. le Maire), Mme Danielle LOUBRIS, M. Jacques BELLONE (procuration à M. Jérémie SARTOR), Mme Valérie VILLEVAL, Mme Nathalie SERRE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX (procuration à M. Patrick HERBAUT), M. Laurent MANDEGOU, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Nathalie GARCIA).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse FAURE

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 avril 2022
2. Election d'un nouvel Adjoint au Maire
3. Mise à jour du tableau des Conseillers municipaux
4. Fiscalité locale – vote des taux

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 avril 2022

Le P.V. du Conseil municipal du 6 avril 2022 a été adopté à l'unanimité.

2. Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Election d'un Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-15 du 27 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à huit,

Vu l'arrêté municipal du 8 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Joël GREPINET, 2ème Adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des domaines environnement, mobilité, développement durable et prospective urbaine,

Vu la lettre de démission de M. GREPINET des fonctions de 2ème Adjoint au Maire et de son mandat de Conseiller municipal, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 2 mai 2022,

M. le Maire propose au Conseil de procéder à son remplacement par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

A cette fin, il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'Adjoints à huit conformément à la délibération du 27 mai 2020,
- sur le rang qu'occupera le nouvel Adjoint, en proposant qu'il prenne rang après tous les autres,
- pour désigner un nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir le nombre d'Adjoints au Maire à huit
- décide que les Adjoints élus le 27 mai 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel Adjoint prendra rang en qualité de dernier Adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Marie-Thérèse FAURE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Mmes Sabrina VAN DE GEUCHE et Sophie CANCEL

Après un appel à candidature, M. Jérémie SARTOR s'est déclaré candidat.

Il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel Adjoint.

- a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 19
- e) Majorité absolue : 10

PRENOM et NOM DES CANDIDATS

M. Jérémie SARTOR

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

M. Jérémie SARTOR : dix-neuf (19) voix

M. Jérémie SARTOR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installé.

Indemnités de fonction du nouvel Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Vu la délibération n°2020-19 du 27 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints,

Considérant l'élection du nouvel Adjoint au 8^{ème} rang du tableau des Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide que le nouvel Adjoint percevra, avec effet immédiat, les mêmes indemnités que l'Adjoint démissionnaire,
- le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 13,20 % de l'indice 1027 comme l'Adjoint démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

3. Mise à jour du tableau des Conseillers municipaux

Rapporteur : M. le Maire

Faisant suite à la démission de M. Joël GREPINET de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal, et compte tenu de l'absence de candidats suivants sur la liste sur laquelle figurait le démissionnaire, le Conseil municipal de Montrabé comptera désormais 26 élus au lieu des 27 réglementaires.

Le nouveau tableau des Conseillers municipaux est de ce fait modifié comme suit :

NOM	QUALITE
SEBI JACQUES	Maire
ALGRANTI ANNIE	Premier Adjoint
GARCIA NATHALIE	Deuxième Adjoint
LARROQUE JOEL	Troisième Adjoint
PIZZUTO MARIE CLAUDE	Quatrième Adjoint
PALUSTRAN SERGE	Cinquième Adjoint
GONZALEZ FRANCOISE	Sixième Adjoint
HERBAUT PATRICK	Septième Adjoint
SARTOR JÉRÉMI	Huitième Adjoint
BARBE BERNARD	Conseiller
LOUBRIS DANIELLE	Conseiller
RAME NICOLE	Conseiller
FAURE MARIE THERESE	Conseiller
BOISSIN RENEE	Conseiller
BELLONE JACQUES	Conseiller
SERRE NATHALIE	Conseiller
VILLEVAL VALERIE	Conseiller
CANCEL SOPHIE	Conseiller
PONS PHILIPPE	Conseiller
DUPOIRIEUX CYRIAQUE	Conseiller
HERITIER CYRIL	Conseiller
MANDEGOU LAURENT	Conseiller
VAN DE GEUCHTE SABRINA	Conseiller
MINETTE FLAVIE	Conseiller
PEZZETI NATHALIE	Conseiller
ANGLA MICHEL	Conseiller

4. Fiscalité locale – vote des taux

Rapporteur : M. Joël LARROQUE

Par délibération n° 2022/14 adoptée le 6 avril 2022, le Conseil municipal a fixé le taux de fiscalité locale pour 2022.

Or, par courrier du 29 avril 2022, les services de la Préfecture de Haute-Garonne ont signalé que l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties excédait les limites réglementaires.

Compte rendu des délibérations du Conseil municipal de Montrabé

Le taux maximal qui peut être fixé est de 91,14 %, alors que le taux retenu dans la délibération était de 91,17 %.

Par conséquent, le Conseil municipal est invité à rectifier les taux votés, comme suit :

	Taux 2022 initial	Taux 2022 rectifié
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,99 %	33,99 % (inchangé)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91,17 %	91,14 %

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- fixe pour l'année 2022 les taux d'imposition rectifiés comme indiqués ci-dessus.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion est fixée au 29 juin 2022.